

Bourses d'études du gouvernement français

Ne sont répertoriées ici que les bourses d'études, hors projets, dont l'attribution relève d'une procédure générale.

Politique des bourses

Les Bourses du gouvernement français (BGF) sont attribuées chaque année par le Centre Culturel et de Coopération qui a mis en œuvre des règles auxquelles tout boursier doit se conformer. Le choix des candidats se fait en fonction de priorités définies par le jury, qui réunit des responsables français et bulgares. Ce jury est souverain et détermine lui-même ses critères de sélection.

Les BGF sont attribuées pour les niveaux **master 2, doctorat (cotutelle)** ou bien pour des **séjours de recherche de courte durée** pour des étudiants en cours de doctorat inscrits en Bulgarie ou bien des jeunes docteurs, membres d'équipes de recherche en Bulgarie, dans des domaines choisis par les candidats.

Master 2

Bourse non prolongeable et non renouvelable. En aucun cas la durée de la bourse ne peut excéder 12 mois. La bourse couvre la durée des enseignements et la période de stage prévue dans certains masters (stage de 3 mois en général dans les *masters « professionnels »*). En cas de prolongation du séjour, hors statut de boursier du gouvernement français, l'étudiant doit obligatoirement contracter une nouvelle assurance en France.

Dans le cas des masters sans stage (en général *masters « recherche »*), la bourse ne peut pas excéder 10 mois. L'étudiant qui souhaite effectuer une thèse en cotutelle par la suite devra constituer un nouveau dossier de demande de bourse, 3 ans au moins après l'obtention de la précédente bourse.

Attention : la bourse ne peut pas être attribuée à des candidats déjà étudiants en France.

Programme Copernic (Post Master)

Formation spécifique dans le domaine du management, le programme Copernic s'adresse à des économistes, ingénieurs ou juristes, de niveau master, francophones, ayant moins de 30 ans lors du dépôt de la candidature, qui n'ont jamais bénéficié d'une BGF. Les candidats ayant déjà une expérience professionnelle sont favorisés.

Bourse non prolongeable et non renouvelable, ne pouvant excéder 12 mois. En cas de prolongation du séjour, hors statut de boursier du gouvernement français, l'étudiant doit obligatoirement contracter une nouvelle assurance en France.

Thèse en cotutelle

Bourse non prolongeable et non renouvelable. Elle peut comprendre 3 séjours de 4 à 5 mois en France, fixés dans la convention de cotutelle de thèse, signée entre les établissements français et bulgare. **L'étudiant doit être régulièrement inscrit à l'université au moment de la soutenance.**

Programme « Mobilité des jeunes chercheurs »

L'Institut français de Bulgarie a mis en place un dispositif d'aide à la mobilité courte pour des jeunes doctorants et chercheurs (moins de 35 ans) de tous domaines. Des bourses d'un ou de deux mois seront ainsi attribuées pour permettre à ces étudiants ou jeunes chercheurs d'effectuer un séjour dans un laboratoire ou une équipe en France. Les mobilités effectuées dans le cadre de partenariats existants seront privilégiées.

Conditions d'attribution des bourses

Les bourses du gouvernement français sont attribuées aux candidats satisfaisant aux critères suivants :

- être de nationalité bulgare ou résident en Bulgarie depuis plus de 3 ans
- âge limite : 30 ans pour les master 2
- âge limite : 35 ans pour les cotutelles de thèse ou les séjours de mobilité
- ne pas avoir bénéficié, au cours des trois dernières années, d'une bourse du gouvernement français délivrée par l'Ambassade de France
- connaissance de la langue française adaptée aux exigences de l'université ou du domaine
- être régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur bulgare ou bien être titulaire d'un diplôme bulgare (*bakalavăr, master*).

Candidature à une bourse

Les dossiers de candidature doivent être déposés en 2 exemplaires identiques au Bureau des bourses à l'Institut français de Sofia et doivent comporter les documents suivants, traduits et certifiés conforme :

Pour les **Master 2** :

- formulaire téléchargeable www.institutfrance.bg/rubrique.php3?id_rubrique=392
- une photo collée sur le formulaire
- un curriculum vitae (CV)
- une copie du diplôme universitaire ou du relevé académique, si le diplôme est en voie d'obtention
- une lettre de motivation présentant le projet et l'objectif visé du candidat
- une lettre de recommandation d'un professeur ou d'un responsable administratif
- une lettre de l'établissement français attestant la recevabilité du dossier

Pour le **Programme Copernic** :

Le dossier doit être constitué en **2 exemplaires identiques**. Le premier est à déposer au Bureau des bourses à l'Institut français de Sofia et le deuxième doit être envoyé à Paris à l'adresse indiquée dans la fiche « Procédure de recrutement ». Les dossiers doivent comporter les documents suivants, traduits et certifiés conforme :

- [formulaire téléchargeable](#)
- les copies et leur traduction certifiée exacte des relevés détaillés des notes obtenues au cours des deux dernières années dans un établissement universitaire
- 2 lettres de recommandation (rédigées en français ou en anglais)
- un CV en langue française

Pour les *cotutelles de thèse* :

- formulaire téléchargeable www.institutfrance.bg/rubrique.php?id_rubrique=392
- une photo collée sur le formulaire
- un curriculum vitae (CV)
- une copie du diplôme universitaire ou du relevé académique, si le diplôme est en voie d'obtention
- bref exposé du projet et l'objectif visé par le candidat
- accord des deux directeurs de thèse
- une attestation d'inscription en thèse en Bulgarie
- une copie de la convention de cotutelle de thèse, dûment signée par les parties concernées
- éventuellement, une copie de l'accord de coopération entre les deux établissements.

Pour le programme *Mobilité des jeunes chercheurs* :

- formulaire *Dossier de bourse d'études*
http://www.cnous.fr/docx/doc_article_151.php
- une photo collée sur le formulaire
- une attestation d'inscription en thèse en Bulgarie ou bien
- une copie du diplôme de doctorat et une attestation d'emploi au sein d'un organisme de recherche en Bulgarie
- une lettre de motivation présentant le projet et l'objectif visé du candidat
- une lettre de recommandation du directeur de thèse ou du directeur de l'équipe de recherche
- une lettre de l'établissement français d'accueil du candidat mentionnant la période du séjour
- une copie de la carte d'identité

Calendrier

Masters, Cotutelles

- *29 février* : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- *20 mars* : publication de la liste des candidats pré-sélectionnés sur dossier
- *première semaine d'avril* : entretien des candidats pré-sélectionnés avec un jury franco-bulgare
- *deuxième semaine d'avril* : publication des résultats sur le site www.institutfrance.bg
- *30 avril* : dépôt du Dossier de bourse d'études par les candidats sélectionnés

Calendrier

Programme Copernic

- *29 février* : date limite de dépôt du dossier de candidature
- *fin mars* : pré-sélection des candidats sur dossier
- *18 avril* : test de français et entretien des candidats pré-sélectionnés avec un jury composé de représentants : de Copernic, d'entreprises partenaires et de l'Ambassade de France
- *fin juin* : résultats définitifs

Calendrier

Mobilité des Jeunes Chercheurs

- Trois sessions dans l'année : fin février, fin avril, fin septembre

Tout candidat est prié de respecter les calendriers. Aucun dossier ne sera admis hors de ces délais.

Dossier à constituer par les bénéficiaires d'une bourse

Suite à la publication des résultats de délibération de la commission franco-bulgare d'attribution des bourses, les futurs boursiers doivent constituer un *Dossier de bourse d'études*. Celui-ci, une fois déposé à l'Institut français, est envoyé à Paris, à l'organisme chargé de la gestion des bourses.

Le Dossier de bourse d'études doit être déposé en 3 exemplaires identiques au Bureau des bourses à l'Institut français de Sofia et doit comporter les documents suivants, traduits et certifiés conforme :

- formulaire http://www.cnous.fr/docx/doc_article_151.php
- une photo collée sur le formulaire
- une copie de l'extrait de l'acte de naissance
- le relevé académique pour les candidats en cours d'études
- une copie du dernier diplôme universitaire acquis ainsi que du relevé de notes
- la lettre d'admission de l'établissement français ou les copies des correspondances échangées en attente de la réponse définitive
- une copie du certificat de connaissance de la langue française
- une copie de la convention de cotutelle de thèse pour les doctorants
- la liste des publications éventuelles.

Prestations offertes aux boursiers

Une allocation d'entretien de 767 € par mois est versée aux bénéficiaires.

Frais couverts par le gouvernement français :

- couverture sociale
- frais de formation et d'inscription

Dans le cadre des cotutelles de thèses un financement est possible pour l'organisation des soutenances.

L'achat de livres et les abonnements, par le biais du CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires), n'est pas systématique. Se renseigner au préalable sur les modalités précises de ces allocations.

Un supplément d'indemnité de logement peut être versé si le loyer dépasse le montant de la redevance en cité universitaire. Se renseigner auprès du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

La bourse accordée peut être remise en question lors du séjour en France : les boursiers du gouvernement français sont en effet soumis à des exigences d'excellence universitaire.

Contact :

Bureau des bourses

Institut Français de Bulgarie

Bissera Kolarova

2, rue Diakon Ignatii

bissera.kolarova@institutfrance.bg

www.institutfrance.bg

tél 00 359 2 937 79 14

fax 00 359 2 980 94 98